

Le baccalauréat et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires puis supérieurs leur ont permis de s'ouvrir à une population beaucoup plus large. Cette ouverture et ses limites sont évaluées, ici, de façon très générale, en examinant dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux franchissent les étapes du baccalauréat et de l'entrée dans l'enseignement supérieur, et quels sont les diplômes obtenus par les jeunes de 20 à 24 ans.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées autour de 1980, près de la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans, entre les générations nées de 1964 à 1968, et de 1974 à 1978. Le fort développement quantitatif de la fin des années 1980 a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants issus de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs visés par la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006) et figure parmi les indicateurs de la LOLF.

Grâce aux progrès accomplis dans l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur a considérablement élargi son recrutement au cours des années quatre-vingt-dix. De l'ordre

de 53 % des jeunes de 20 et 21 ans déclarent avoir étudié dans l'enseignement supérieur, depuis 2000. En l'espace de deux décennies, les possibilités de suivre des études supérieures ont plus que triplé pour les enfants d'ouvriers (*graphique 02*). Néanmoins, les différences sociales restent marquées puisque l'accès aux études supérieures a autant augmenté, ces vingt dernières années, pour chacun des trois grands groupes sociaux (d'un peu moins de 30 points).

Sur 100 jeunes âgés de 20 à 24 ans, un peu plus de la moitié déclarent en 2005 avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 9 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnels (*graphique 3*). Les enfants d'ouvriers et d'employés (38 %) sont plus souvent diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels que les enfants de cadres (14 %). Par rapport à leurs aînés, âgés de 20 à 24 ans dix ans auparavant, les jeunes sont plus nombreux en 2005 à poursuivre des études supérieures. Ils sont en revanche moins souvent titulaires d'un CAP ou BEP comme diplôme le plus élevé, et moins souvent dépourvus de tout diplôme de second cycle du secondaire. Malgré une baisse particulièrement nette, cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'ouvriers (23% sans diplôme contre 7% parmi les enfants de cadres).

Ces trois graphiques sont basés sur des enquêtes de l'INSEE.

Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année.

Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE.

Le graphique 02 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 et 21 ans (âge en début d'année).

Ses données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE, des deux premiers trimestres depuis 2003. Ces jeunes de 20 et 21 ans ont débuté leurs études depuis environ deux ans.

Les résultats annuels ont été « lissés » (moyenne des trois derniers constats) pour plus de représentativité.

Le graphique 03 porte sur les effectifs d'ensemble de jeunes âgés de 20 à 24 ans (âge à l'enquête). Le niveau d'étude des jeunes est défini, d'abord selon qu'ils aient ou non suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. Cette perspective permet de séparer les jeunes qui ont eu accès à l'enseignement supérieur et, pour la plupart, étudient encore de ceux qui, le plus souvent, n'étudient plus et dont on indique le diplôme le plus élevé. Ce graphique précise les résultats du graphique 02.

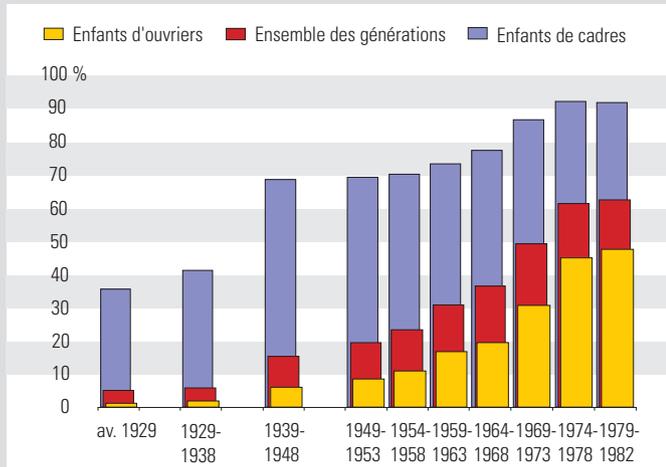
L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père.

La profession d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé.

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle.

Le niveau d'études selon le milieu social

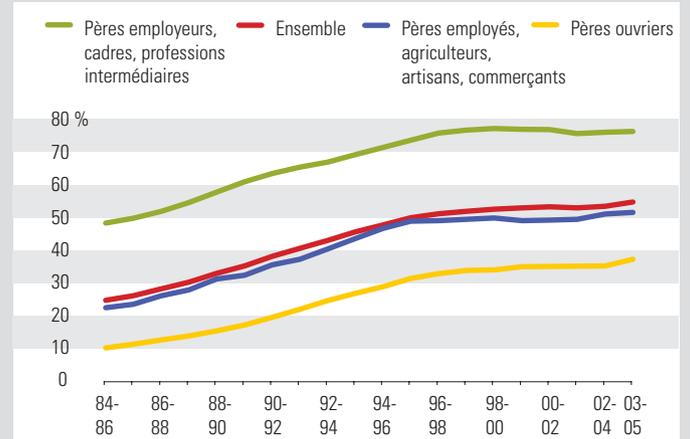
01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1979 à 1982, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 48 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs LASMAS et DEPP à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et Emploi de l'INSEE

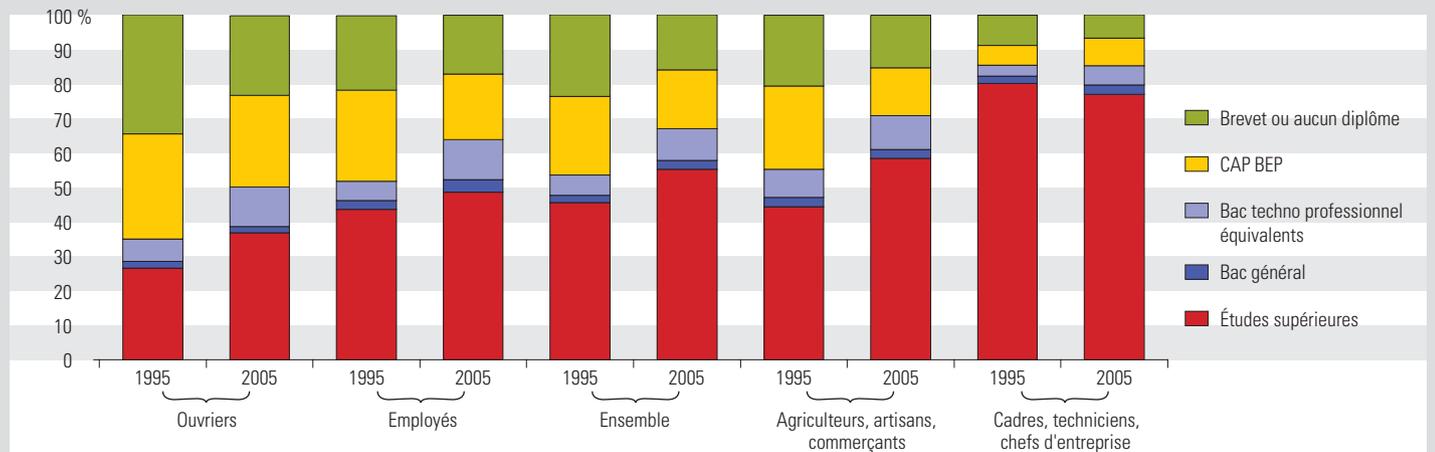
02 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale, de 1984 à 2005



Lecture : 76 % des jeunes de 20 ou 21 ans dont le père est employeur ou exerce une profession supérieure ou intermédiaire suivent (ou ont suivi) des études supérieures autour de 2004. Pour plus de représentativité, les données de ce graphique sont des moyennes de données enregistrées trois années consécutives.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, 1984 à 2005 (deux premiers trimestres depuis 2003).

03 Diplômes des jeunes de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1995 et 2005)



Lecture : en 2005, sur 100 enfants d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 37 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 26 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnels, 12 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 2 un baccalauréat général. Au total, 77 % de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 93 % des enfants de cadres.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1995 et 2005 (moyenne annuelle)